

1.2.3.4.5.Ô:



## AGRESSION JOURNALISTE Martinique la 1<sup>ère</sup> ...une de plus !!!

Ce mercredi 5 juin, un journaliste reporter d'images de Martinique la 1ère a été agressé dans le cadre de son travail, verbalement et physiquement...par un agent de la police nationale !

Notre collègue était en train de filmer de loin, l'interpellation d'un individu par plusieurs policiers, dans les rues de Fort-de-France lorsque l'un d'entre eux, s'en est pris violemment à notre collègue, en repoussant sa caméra à plusieurs reprises pour l'empêcher de filmer. Il aura fallu l'intervention d'un commissaire, fort heureusement présent sur les lieux au moment des faits, pour calmer les choses, demandant à "l'agent agresseur" de regagner son véhicule de service et de s'en aller ...

Ce nouvel incident intervient pratiquement 1 an jour pour jour après une agression du même type, d'un groupe de policiers prêts à en découdre avec un autre collègue Journaliste reporter d'images de la même rédaction. ...comme, en juin 2018, toute la scène a été enregistrée, pourtant la précédente affaire a été « classée sans suite » par le Procureur de la République, « faute de preuves suffisantes »...

Nous rappelons que la liberté de la presse est un droit constitutionnel , et que par ailleurs, une circulaire de la Direction générale de la police nationale (DGPN) de 2008, rappelle que les policiers, qu'ils soient en uniforme ou en civil, n'ont pas le droit d'interdire qu'on les filme, ne peuvent pas interpellier des journalistes ou des particuliers effectuant des enregistrements dans les lieux publics, ni leur retirer leurs appareils ou détruire les prises de vues effectuées ».

Il n'est plus tolérable que les équipes de reportages soient ainsi prises à partie, à fortiori par des personnes dépositaires de l'autorité publique !!! **Le CSA-CGT Martinique** condamne fermement cette nouvelle agression d'un journaliste, et apporte tout son soutien à notre collègue William ZEBINA.